

# **Le point de la Direction des Sports sur la politique de lutte contre le dopage en France**

**Jean-Pierre BOURELY**

**Chef du bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage, Ministère de la Santé et des Sports**

Je remercie à mon tour le CNOSF, son président, Denis MASSEGLIA, Alain CALMAT et Patrick MAGALOFF. Les éléments constitutifs d'une lutte contre le dopage pourraient être représentés par un puzzle dont chaque élément est indispensable pour donner forme et sens à l'objectif affiché. C'est de cet ensemble cohérent, global, que dépend l'efficacité de la lutte. Il s'agit d'un combat constant, intense, compte tenu des motivations des sportifs dopés, eu égard aux enjeux financiers du sport aujourd'hui et de la quête du résultat à n'importe quel prix. Dans l'histoire de cette course-poursuite, la distance entre les sportifs qui se dopent et les autorités est souvent trop importante pour garantir un sport propre et équitable. Néanmoins, la montée en charge des moyens mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la lutte contre le dopage au niveau national et international permet d'affirmer que les écarts se resserrent. La France joue un rôle de premier plan dans ce domaine, comme l'a rappelé le professeur David HOWMAN, directeur de l'AMA, lors de la Conférence mondiale des parties organisée par l'UNESCO en octobre 2009. La France soutient fortement l'AMA dans son rôle de régulation et d'impulsion dans la lutte contre le dopage dans le monde. Nous avons besoin d'une AMA forte, en particulier vis-à-vis des fédérations internationales.

La France dispose d'un corpus juridique très performant qu'elle met en conformité avec la nouvelle version du Code mondial antidopage. Un projet d'ordonnance est en cours d'examen au Conseil d'Etat. La France dispose également d'une agence de lutte contre le dopage et d'un laboratoire d'analyse des prélèvements de premier plan. Lors du Tour de France 2008, l'AFLD a donné la pleine mesure de son efficacité pour débusquer les tricheurs. La France dispose également d'un office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) pour lutter contre les trafics de produits dopants, d'un réseau de 144 formateurs dans les régions qui ont eux-mêmes bénéficié d'une formation de cinq jours sur ce thème. La France jouit d'un rôle reconnu par ses partenaires au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, à travers le comité *ad hoc* créé en son sein, le CAHAMA.

Cette volonté politique a été rappelée dans les débats portant sur l'article 85 de la loi de réforme de l'hôpital, qui habilite le gouvernement à modifier par ordonnance les dispositions du Code du sport pour les mettre en conformité avec le Code mondial antidopage. La Ministre de la Santé et des Sports a rappelé lors de ces débats que la lutte contre le dopage était une question de santé publique qui ne saurait tolérer aucun répit. L'efficacité de cette lutte suppose un arsenal juridique en adéquation avec le Code mondial antidopage, mais aussi très précis afin de conforter et sécuriser l'action de l'ensemble des acteurs, en évitant les contentieux de la part des sportifs positifs sanctionnés. La France est donc outillée pour lutter efficacement contre le dopage.

L'efficacité de la lutte repose également sur les contrôles et ciblés et/ou inopinés, à tout moment. Il convient d'utiliser des outils nouveaux, performants et conformes au droit : le logiciel ADAMS de localisation des sportifs des groupes cibles, du passeport biologique ciblant les sportifs présentant des profils anormaux, et permettant ainsi de réduire le nombre de contrôlés et permettre une économie de moyens en rendant les contrôles plus efficaces. L'efficacité de la lutte passe également par la répression du trafic de produits dopants. La France finance la mise à disposition d'un officier de police

judiciaire jouant le rôle d'interface entre l'AMA et Interpol, que vous pourrez entendre demain matin. Le Ministère de la Santé et des Sports a également mis à disposition de l'OCLAESP un fonctionnaire des Sports pour faciliter les relations entre les forces de police judiciaire et les services de la Santé et des Sports. La France s'est dotée d'un outil précieux avec la loi du 3 juillet 2008 relative à la lutte contre les trafics de produits dopants.

L'efficacité de la lutte dépend également de la réduction de l'écart entre la mise sur le marché d'un médicament comportant des molécules dopantes et les tests permettant de les identifier. La France conduit un projet novateur en liaison avec l'AMA, consistant à mettre en place une collaboration entre l'industrie pharmaceutique et les autorités publiques. Il s'agit d'un sujet complexe, compte tenu des enjeux économiques liés au secret industriel. Néanmoins, cette action est menée à l'échelle de la France, en collaboration avec l'Allemagne. Parallèlement, la France s'emploie à convaincre ses partenaires européens. Enfin, la Commission européenne est désormais compétente sur les sports et entend jouer un rôle facilitateur.

L'efficacité de la lutte repose également sur l'efficacité de la prévention du dopage. En la matière, la France bénéficie d'atouts non négligeables développés en collaboration avec le CNOSF. Cette journée en est l'illustration probante. La création récente du pôle Ressources nationales, sport et santé au sein du Centre régional d'éducation populaire et de sport (CREPS) de Vichy permettra d'appuyer et d'amplifier les actions du Ministère de la Santé et des Sports en la matière. Il aura pour vocation de mettre en œuvre, sous l'autorité de la direction des Sports, des actions de prévention déclinées de la manière suivante : une action de formation à travers la mise en place d'un réseau de 144 formateurs, un renforcement des outils de prévention grâce à l'actualisation de la mallette « Le sport pour la santé », la diffusion d'un guide méthodologique à l'intention des acteurs de la prévention, une meilleure inscription des antennes médicales dans le dispositif de lutte contre le dopage, une prise en charge renforcée grâce au niveau système de communication du numéro vert « Ecoute dopage », et enfin l'instruction du 18 février 2010 réaffirmant très fortement le rôle des médecins conseillers dans la déclinaison régionale des actions de prévention du dopage.

La lutte contre le dopage gagne en efficacité, en maturité. Les réponses apportées sont plus globales, plus larges, plus complètes et mieux coordonnées. Cependant, la lutte contre le dopage ne peut admettre de relâchement : nous devons ambitionner l'excellence.

## **Questions-réponses avec l'amphithéâtre**

### **Patrick MAGALOFF**

Le CREPS de Vichy aura également en charge la prévention du dopage. Comment s'articulera cette action ?

### **Jean-Pierre BOURELY**

Le Pôle Sport et Santé est une spécificité de la Direction des sports, qui localise au sein des CREPS une structure dépendant du Ministère sur le plan fonctionnel. Nous en assurons la maîtrise d'ouvrage. Le pôle Ressources national a deux missions essentielles : une mission Sport et Santé consistant à mettre en place les actions contenues dans les programmes nationaux de santé publiques et une mission d'aide à la direction des sports dans la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites dopantes. Le pôle Ressources s'adresse à tous les publics mais pas aux sportifs de haut niveau. Il donnera son plein régime au deuxième semestre de cette année pour accélérer la mise en œuvre d'actions nationales.